

# REGLEMENT FINANCIER DE L'ASSOCIATION GENEVOISE DE TENNIS DE TABLE

## Terminologie et abréviations :

Indemnité : somme attribuée à une personne afin de compenser les frais occasionnés par son activité.

Joueur : s'applique également aux dames.

Partie : désigne l'opposition de deux joueurs ou paires.

Poule : désigne l'opposition de plus de deux équipes ou joueurs (paires).

Rencontre ou match : désigne l'opposition de deux équipes.

Rétribution : somme attribuée à une personne engagée par contrat oral ou écrit, impliquant la notion de "salaire", attachée à des charges sociales.

Saison : période de 12 mois selon la réglementation de la STT.

AGA : Assemblée Générale Administrative des délégués (AGTT).

AGD : Assemblée Générale des Délégués (STT).

AGT : Assemblée Générale Technique des délégués (AGTT) ou Assemblée Générale Technique (FSTT).

AGTT : Association Genevoise de Tennis de Table.

AR : Association Régionale.

CC : Comité Central (STT).

CD : Comité Directeur (AGTT).

CR : Commission de Recours.

CT : Commission Technique.

STT : Swiss Table Tennis (Fédération Suisse de Tennis de Table).

RF : Règlement Financier.

RS : Règlement Sportif.

VC : Vérificateurs des Comptes.

## Complément au Règlement Financier de la STT.

### 1. PASSEPORTS-JOUEUR, COTISATIONS.

#### 1.1.2. Cotisation de licence

Membre A [actifs / O40 / O50] :

Quote-part STT

Quote-part AGTT

Selon RF STT

CHF 30.-

Membre B [U18/U15/U13] :

Quote-part STT

Quote-part AGTT

Selon RF STT

CHF 30.-

#### 1.3. Cotisation de base par saison et par club

CHF 150.-

## 2. FINANCES D'INSCRIPTION, TAXES.

### 2.2. Finance d'inscription :

- championnat 1ère à 5ème 4ème ligue

- O50

- O40 1ère à 3ème ligue

par équipe

CHF 15.-

- dames

- U18 /U15/U13/U11

par équipe

CHF 10.-

### 2.3. 1 Finance d'inscription Coupe genevoise, par équipe

CHF 10.-

### 2.6. Taxe pour retrait en cours de saison d'une équipe de :

- championnat 1ère à 3ème ligue

- championnat O40 1ère et 2ème ligue

CHF 100.-

- championnat 4ème et 5ème ligue

- championnat dames

- championnat O50

- championnat O40 3ème ligue

CHF 50.-

- championnat U18 - championnat U15 - championnat U13

CHF 30.-

## 3. PROTETS.

### 3.1. Protêt à l'AGTT

CHF 20.-

## 4. RECOURS.

### 4.1. Recours à la Commission de Recours de l'AGTT

CHF 50.-

## 5. AMENDES POUR RAPPELS.

### 5.1. Envoi tardif de documents demandés par l'AGTT, non-paiement de factures dans les délais, puis par mois de retard

CHF 10.-

## 8. INDEMNITES POUR FRAIS.

### 8.1. Frais de représentation aux AGD STT.

Dans tous les cas se déplacent au moins deux membres du CD (en principe le président et le président de la CT).  
Au total, se déplace au moins le nombre de délégués nécessaires en fonction des voix de l'AGTT, plus un.

Formule de décompte de frais :  $a - b - c = d$

où :

a = Total des frais payés par l'AGTT (hôtel, repas, déplacements, etc...) pour les membres de ses comités et pour les délégués des clubs en fonction de leur inscription = PRIX TOTAL.

b = Clubs qui se font représenter par un délégué de leur choix, à qui sont facturés les frais correspondant à leur inscription auprès de l'AGTT (avec ou sans hôtel, repas, déplacement, etc...).

c = Clubs qui se font représenter par un membre des comités de l'AGTT, à qui sont facturés les frais de représentation selon la formule :

Prix total x nombre de passeports-joueur A et B du club au 31 mars

Nombre de passeports-joueur A et B de l'AGTT au 31 mars

d = Solde pris en charge par l'AGTT.

### 8.2. Indemnité globale au Comité Directeur de l'AGTT et aux Commissions de l'AGTT

La répartition de ce montant est de la compétence du CD CHF 6'000.-

## 12. AMENDES AGTT ET DEDOMMAGEMENTS POUR FRAIS OCCASIONNES.

### 12.1. Compétitions/manifestations.

12.1.50. Non-organisation des Assemblées ordinaires AGTT	CHF	200.-
12.1.51. Club non représenté à une Assemblée Générale Administrative des délégués	CHF	30.-
12.1.52. Club non représenté à une Assemblée Générale Technique des délégués	CHF	30.-
12.1.53. Se présenter sans être vêtu des couleurs de l'équipe, respectivement en tenue non uniforme, dans tous les matches par équipe de l'AGTT, par joueur	CHF	10.-
12.1.54. Ne pas disputer toutes les parties des championnats AGTT et de Coupe Genevoise, au club recevant	CHF	10.-

12.4. Délais/Communications/Feuilles de match.

12.4.50. Annonce tardive des résultats dans click-tt	CHF	2.-
12.4.51. Feuille de match remplie incorrectement dans click-tt	CHF	2.-
12.4.52. Non-restitution de challenges dans les délais, par challenge puis par mois de retard	CHF	10.-
12.4.53. Remise tardive des documents permettant de prolonger la validité de la licence en cours de saison des joueurs étrangers ou habitant dans un pays limitrophe	CHF	10.-
12.4.54. <sup>1</sup> Non-respect des délais de déplacement des rencontres	CHF	10.-

12.5. Forfaits.

12.5.50. Forfait technique AGTT	CHF	10.-
12.5.51. Forfait pour cause d'absence lors de rencontres ordinaires des championnats de l'AGTT.		

	Absence non annoncée.	Absence annoncée.
1er forfait :	CHF 30.-	CHF 15.-
2ème forfait :	CHF 60.-	CHF 30.-
3ème forfait et suivants ou lors du dernier match d'une phase :	CHF 100.- + relégation	CHF 50.- + relégation

L'absence est considérée comme annoncée lorsque l'équipe adverse n'a pas eu besoin de se déplacer.

12.5.52. Forfait pour cause d'absence lors de matches ou poules de barrage, de promotion, de relégation ou pour le titre de l'AGTT, par match	CHF	50.-
--	-----	------

12.5.53. Forfait pour cause d'absence lors d'un match de Coupe Genevoise

Absence non-annoncée	Absence annoncée
CHF 50.- + élimination	CHF 25.- + élimination

L'absence est considérée comme annoncée lorsque l'équipe adverse n'a pas eu besoin de se déplacer.

12.5.54. Double forfait AGTT (faits non réglementaires, arrangements illicites, notamment feuille de match remplie sans que la rencontre ait été effectivement jouée), par équipe	CHF	100.-
--	-----	-------

Entrée en vigueur : le 1er juillet 2017

Approuvé par L'AGA extraordinaire du 28 janvier 2017.

---

<sup>1</sup> Ajouté AGA du 29 juin 2019

## ANNEXE AU REGLEMENT FINANCIER DE L'AGTT.

1. Prix du matériel AGTT.

1.1. Feuilles de match AGTT :

Feuilles de match nécessaires aux clubs pour les compétitions où ils sont inscrits et feuilles de match supplémentaires commandées.

- Championnat AGTT CHF 0.60

- Coupe Genevoise CHF 0.60